

## DECISION n° 2023-41DC.

**Objet : Signature des contrats et convention de partenariat relatifs à l'accueil de spectacles et d'actions culturelles de mars à juin 2023**

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 n°2020-04-06-05 portant délégations de pouvoirs dudit Conseil au Président ;

Vu les axes du projet de territoire n°1 dit « Habiter et accueillir durablement les nouveaux habitants sur tout le territoire » et n° 3 dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

Vu l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 n°24 dit « créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence « Culture », la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou poursuit son action en matière d'éducation artistique et culturelle au travers du CLEA des Vallées du Haut Anjou 2021-2024 signé avec le Ministère de la Culture - DRAC des Pays de la Loire et de mise en œuvre d'actions et de prestations artistiques dans le cadre d'une saison culturelle ;

### DECIDE

**Article 1er :** D'approuver la signature des contrats de prestations (culturelles, artistiques, techniques hébergements ou restauration) relatifs aux actions listées ci-après, organisées dans le cadre du CLEA des vallées du Haut-Anjou et de la saison culturelle pour la période de mars à juin 2023.

- La représentation du spectacle Ma Louve, Compagnie Juste avant l'oubli le 25 mars, dans la salle de l'Etang à Thorigné-d'Anjou ;
- La représentation du spectacle Chimère, Compagnie Mesdemoiselles le 31 mars, dans le Parc de La Villonière - La Pouèze - Erdre-en-Anjou ;
- La représentation du spectacle On répète Andromaque, Compagnie Le Poulpe le 12 avril, dans le collège Sainte Emerance au Lion-d'Angers ;
- Les représentations du spectacle Frigo Opus 2, Compagnie Dis bonjour à la dame, au Plan d'Eau à Marigné-Les Hauts-d'Anjou le 2 juin et en Bord de Mayenne à Chenillé Champteussé le 4 juin ;
- Le concert de Big Joanna, le 2 juin au Plan d'eau à Marigné-Les Hauts-d'Anjou ;
- La représentation du spectacle Ile O, Compagnie Barolosolo, en bord de Sarthe à Brissarthe - Les Hauts-d'Anjou le 3 juin ;
- La représentation de Heavy Motors, Société Protectrice des Petites Idées sur Le Parking de l'école à Brissarthe - Les Hauts-d'Anjou le 3 juin ;

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230306-2023-41DC-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2023  
Date de réception préfecture : 15/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS  
tél. 02 41 95 31 74 fax. 02 41 95 17 87  
contact@valleesduhautanjou.fr  
www.valleesduhautanjou.fr

**Article 2 : Le Président :**

- Certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée sur le site internet de la collectivité ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) , dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Le Lion-d'Angers, le 06/03/2023 .

Le Président,

Etienne GLEMOT



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230306-2023-41DC-DE  
Date de télétransmission : 15/03/2023  
Date de réception préfecture : 15/03/2023

publiée sur le site internet le 15 mars 2023